

Note de Présentation du Compte Administratif 2017

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2017 du budget de la commune mais aussi des budgets annexes du CCAS et de l'Assainissement.

I- Le contexte économique, social et budgétaire de l'exercice 2017 :

L'année 2017 a vu la fin d'un chantier important pour le budget de la commune de Yronde et Buron, celui de la construction d'une nouvelle école qui fait suite aux différents scénarii du PAB 2009 et permet de se conformer à notre agenda d'accessibilité programmé établi en 2015.

Notre commune reste confrontée aux contraintes budgétaires auxquelles les collectivités locales sont astreintes et à des charges de fonctionnement aujourd'hui difficilement réductibles.

Au 1^{er} janvier 2017, selon l'INSEE, la commune comptait 692 habitants, soit une baisse de 1,15% par rapport à 2016.

II- Priorités budgétaires :

En 2017, priorité a été donnée à l'investissement pour la fin du chantier de l'école. Par ailleurs, le second semestre 2017 a vu une réflexion d'ébauche concernant la réhabilitation des anciens locaux scolaires en cantine, garderie, point lecture, salle du conseil et sanitaires PMR afin de créer un réel pôle enfance qui répond également aux attentes de notre agenda d'accessibilité programmé.

III- Montant du budget consolidé pour 2017 :

Budget Communal – Investissement :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	777.045 €	495.473,62 €	131.800 €	149.771,38 €
Recettes	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	777.045 €	397.141,07 €	127.000 €	220.738,09 €

Budget Communal – Fonctionnement :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	551.571 €	405.529,07 €	0 €	146.041,93 €
Recettes	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	551.571 €	497.373,83 €	0 €	54.197,17 €

Budget Assainissement – Investissement :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	35.779 €	26.932,06 €	0 €	8.846,94 €
Recettes	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	35.779 €	30.881,54 €	0 €	4.897,46 €

Budget Assainissement- Exploitation :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	49.535 €	37.536,69 €	0 €	11.998,31 €
Recettes	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	49.535 €	47.564,24 €	0 €	1.970,76 €

Budget CCAS – Fonctionnement :

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	5.084 €	1.536,09 €	0 €	3.547,91 €
Recettes	Budgétisé	Réalisé	Restes à Réaliser	Crédits Annulés
	5.084 €	2.000 €	0 €	3.084 €

IV- Sections de Fonctionnement et d'Investissement : évolution, structure :**- BUDGET PRINCIPAL :**

⇒ Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses de Fonctionnement.

Pour l'année 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 405.529,07 € soit une augmentation d'environ 5,35%.

Nous pouvons constater que tous les chapitres de dépenses ont été maîtrisés.

Pour l'année 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 405.529,07 €.

TAUX DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

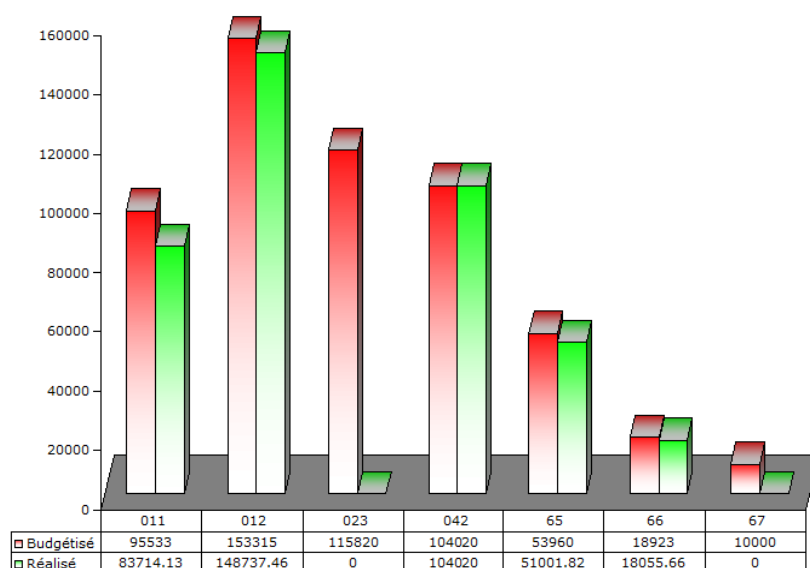
Chapitre 011 : 87,62%

Chapitre 012 : 97,01%

Chapitre 65 : 94,52%

Chapitre 66 : 95,42%

Comparatif budgétisé / réalisé dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel reste le poste de dépense le plus important du budget. Le taux de réalisation du chapitre 012 est donc passé de 91,28% en 2016 à 97,01% en 2017, soit une augmentation de 5,73 point entre ces deux années. Les chapitres 65 et 66 sont en diminution par rapport à 2016.

- Recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 497.373,83 € pour 2017.

Elles n'ont pas dépassé le budgétisé, qui était de 551.571 €, soit une différence de 54.197,17€. Cet écart peut s'expliquer sur le fait que le nombre de location des salles Abri du Pèlerin et salle polyvalente est en diminution par rapport à 2016, mais aussi sur le fait qu'un terrain situé à PRA SOLEIL n'est pas encore vendu.

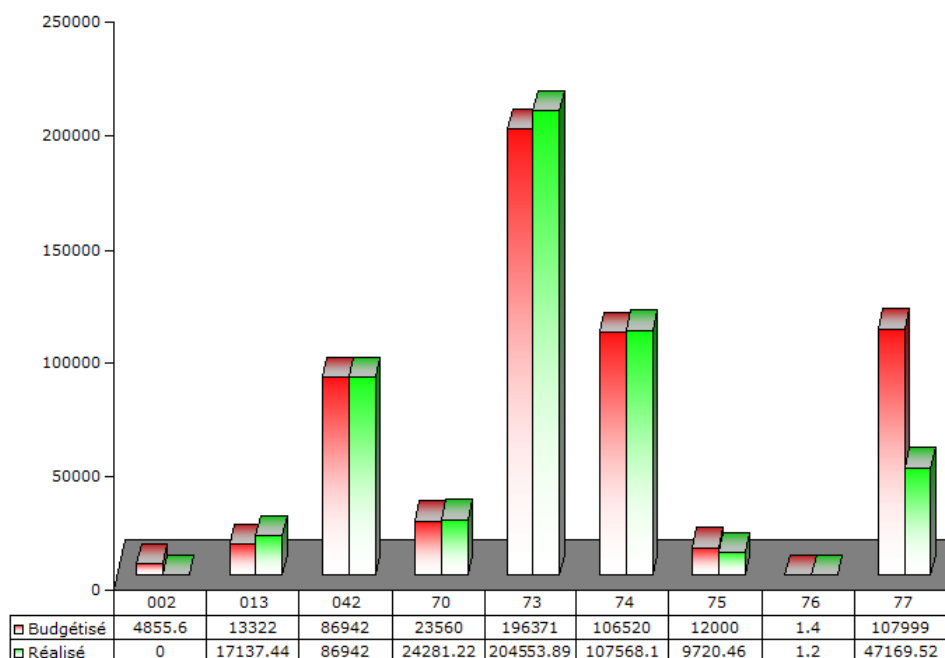
La dotation globale de fonctionnement est de 69.484 € soit une diminution de 5,10% entre 2016 et 2017.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Chapitre 013 :	128,64 %
Chapitre 042 :	100,00%
Chapitre 70 :	103,06%
Chapitre 73 :	104,17%
Chapitre 74 :	100,98%
Chapitre 75 :	81,01%
Chapitre 76 :	85,71%
Chapitre 77 :	43,68%

Comparatif budgétisé/réalisé recettes de fonctionnement :

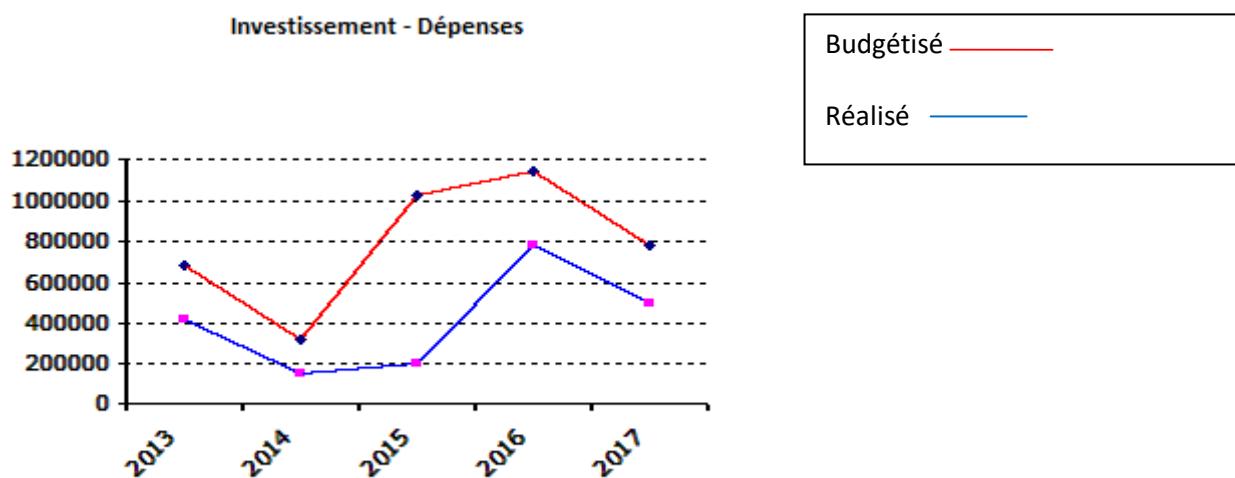


⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses d'investissement.

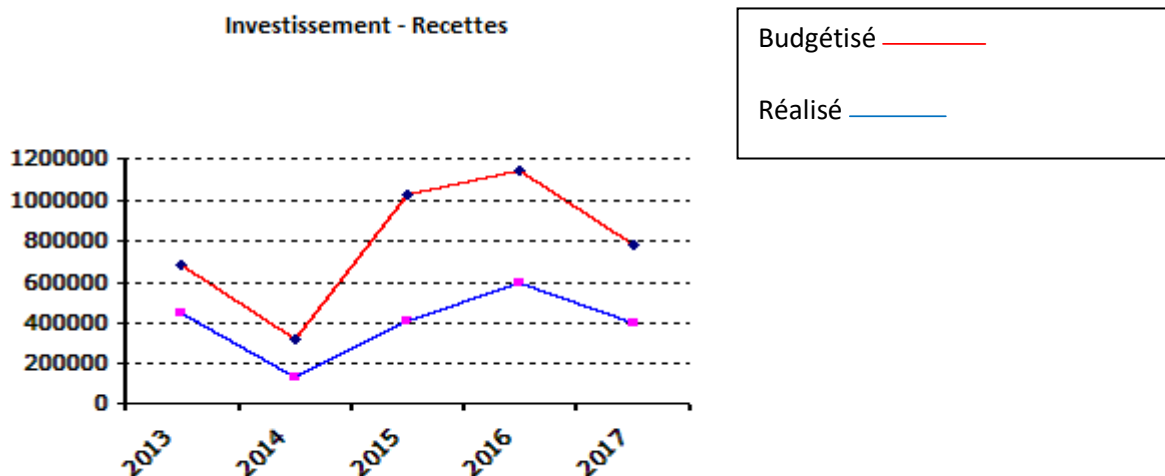
Sur la base d'un contexte financier toujours fragile et incertain, l'année 2017 a vu la fin de la première partie du projet de pôle scolaire et périscolaire, par l'achèvement de la nouvelle école.

Le quatrième trimestre 2017 a vu la réflexion de la seconde partie du projet sur la réalisation de la réhabilitation du pôle périscolaire, de la nouvelle salle du conseil municipal ainsi que du point lecture.



- Recettes d'investissement.

Une différence de 379.903,93 € est visible entre le budgétisé et le réalisé en recette d'investissement en 2017. En effet, l'ensemble des subventions espérées pour la construction de la nouvelle école n'ont pas été réalisées. Les principales recettes ont été constituées par les subventions (183.309,73€), les dotations Fonds divers réserve, chapitre 10 (108.429,34 €).



V- Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette :

La capacité d'autofinancement brute (ou niveau d'épargne brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produit de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Pour notre commune, elle s'élève à 108.923 €.

La capacité d'autofinancement nette (ou niveau d'épargne nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est une composante du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. La CAF nette de la commune de Yronde et Buron est de 56.817 €.

VI- Niveau d'endettement et de désendettement de la collectivité :

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

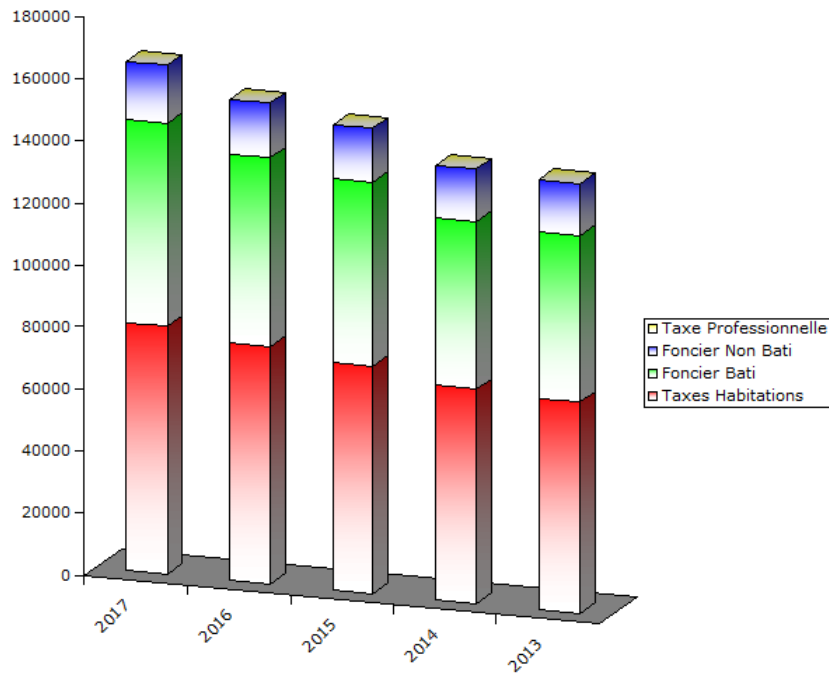
La dette de la collectivité est couverte par du taux fixe, ce qui réduit les risques, et compte tenu du niveau actuel des taux particulièrement bas, il semble que cette option reste la plus intéressante.

Le budget communal comprend 6 emprunts dont le dernier remboursement s'effectuera en 2036. Dans le budget de l'assainissement, il y a 2 emprunts dont le dernier remboursement sera en 2021.

VII- Niveau des taux d'imposition :

Par rappel, les taux de la taxe d'habitation sont de 9,95%, la taxe foncière bâti est de 14,13% et la taxe foncière non bâti est de 71,62%.

Evolution de la fiscalité



VIII- Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune de YRONDE ET BURON comptait 5 employés, dont 1 Emploi d'Avenir et 4 agents titulaires.

Entre 2016 et 2017, les charges de personnel ont augmenté.

En effet, au chapitre 012, le budgétisé a augmenté de 15,16 % et le réalisé de 14,84 %.